



EB-2009-0347

**AVIS DE REQUÊTE ET D'AUDIENCE
DE L'OFFICE DE L'ÉLECTRICITÉ DE L'ONTARIO
PRÉSENTATION AUX FINS D'EXAMEN DES BESOINS EN REVENUS PROPOSÉS
POUR 2010**

L'Office de l'électricité de l'Ontario (« OEO ») est un organisme gouvernemental sans but lucratif créé pour assurer un approvisionnement en électricité adéquat, fiable et sécuritaire en Ontario. L'OEO a soumis à la Commission de l'énergie de l'Ontario (« Commission ») sa proposition de dépenses pour l'exercice financier 2010, sa proposition de tarifs ainsi qu'une demande concernant la liquidation de certains comptes de reports. Tous les éléments de cette requête sont conformes aux termes du paragraphe 25.21 (1) de la *Loi de 1998 sur l'électricité*. La Commission peut approuver le tarif proposé ou le renvoyer à l'OEO pour étude à la lumière des recommandations de la Commission.

L'OEO demande ce qui suit auprès de la Commission :

- l'approbation de nouveaux besoins en revenus nets comprenant le budget d'exploitation proposé pour 2010 de 65,127 millions de dollars et un certain nombre de rajustements qui porteront le montant net à 76,027 millions de dollars;
- l'approbation de droits d'utilisation de 0,551 \$/mWh, ce qui constitue une augmentation relativement aux droits d'utilisation approuvés de 0,485/mWh pour 2009;
- si nécessaire l'approbation provisoire des droits d'utilisation décrits plus haut, ou toutes autres ordonnances permanentes ou provisoires que la Commission pourrait juger appropriées;
- l'approbation de droits d'inscription de 10 000 \$ par proposition pour les acquisitions d'approvisionnement en électricité et de puissance installée;
- l'approbation de droits de requête non remboursables pour le programme du

système de règlement de tarif (Feed-in-Tariff) de 0,50 \$/kWh du contrat de puissance installée proposé, lesquels peuvent s'élever à un minimum de 500 \$ et à un maximum de 5 000 \$;

- l'approbation de sa proposition de dépenses en immobilisations de 1,8 million de dollars en 2010;
- l'approbation de sa proposition de recouvrer par l'entremise de droits les soldes du compte de report pour les coûts d'acquisition gouvernementale ainsi que du compte de report pour l'écart des prévisions de 2009;
- l'autorisation de continuer à recouvrer sur trois ans le solde des comptes de report pour le règlement des détaillants;
- l'approbation d'un compte de report pour le règlement des contrats des détaillants de 2010, d'un compte de report pour le règlement de l'abattement consenti aux détaillants de 2010, d'un compte de report pour les coûts d'acquisition gouvernementale de 2010 et d'un compte de report pour l'écart des prévisions de 2010 ainsi que l'approbation ou le maintien de tout autre compte de report que la Commission jugera approprié;
- toutes les ordonnances et directives qui, conformément à la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario* ainsi qu'aux règles de pratique et de procédure de la CEO, pourraient s'avérer nécessaires relativement à la présente requête ainsi que l'exécution des approbations demandées dans le plan d'activités.

La Commission a assigné à cette requête le numéro EB-2009-0347.

Comment consulter les documents présentés par l'OEO

Des copies de la requête et des documents présentés sont disponibles pour consultation publique :

- au bureau de la Commission et dans son site Web : www.oeb.gov.on.ca;
- aux bureaux de Toronto de l'OEO et dans son site Web : www.powerauthority.on.ca.

Pour connaître l'adresse des bureaux, consultez la liste d'adresses ci-dessous.

Comment participer

Vous pouvez participer à la présente instance de l'une des trois façons suivantes :

1. Faites parvenir une lettre de commentaires à la Commission

Votre lettre de commentaires sera remise aux membres de la Commission qui rendront la décision sur la requête et sera versée dans le dossier public de la requête. Si vous désirez faire une présentation orale devant la Commission, vous devez inclure cette demande dans votre lettre. Votre lettre doit parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. La Commission accepte les lettres de commentaires par courrier courant ou électronique, aux adresses ci-dessous.

2. Obtenez le statut d'observateur

Les observateurs ne participent pas activement à une instance, mais ils en suivent le déroulement en recevant les documents produits par la Commission. Vous pouvez demander le statut d'observateur afin de recevoir les documents publiés par la Commission durant cette instance. Si vous devenez observateur, vous devez communiquer avec le requérant et les autres intervenants afin de recevoir les documents qu'ils déposent dans le cadre de cette instance. Des frais peuvent être exigés pour ce service. La plupart des documents déposés dans le cadre de cette requête seront également disponibles dans le site Web de la Commission. Votre demande de statut d'observateur doit être présentée par écrit et parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. La Commission accepte les demandes de statut d'observateur par courrier courant ou par courriel, aux adresses ci-dessous. Dans ce cas, deux exemplaires sur papier sont exigés. Vous devez également fournir un exemplaire de votre lettre au requérant.

3. Obtenez le statut d'intervenant

Vous pouvez devenir un intervenant si vous désirez participer activement à l'instance. Les intervenants sont admissibles à recevoir des preuves et d'autres documents présentés aux participants à l'audience. Les intervenants sont tenus de faire parvenir des exemplaires de tous les documents qu'ils déposent à toutes les parties à l'audience. Vous devez présenter votre requête de statut d'intervenant

dans une lettre d'intervention, laquelle doit parvenir à la Commission au plus tard **10 jours** après la signification ou la publication du présent avis. Votre lettre d'intervention doit décrire la manière dont vous êtes ou pourriez être touché par l'issue de cette instance et doit préciser si vous représentez un groupe et, le cas échéant, décrire ce groupe et ses membres. La Commission peut attribuer des frais dans cette instance. Vous devez indiquer dans votre lettre d'intervention si oui ou non vous entendez solliciter des frais auprès du requérant ainsi que les motifs établissant votre admissibilité aux frais. Vous devez également remettre un exemplaire de votre lettre d'intervention au requérant.

La Commission peut choisir de tenir une audience écrite ou orale pour traiter cette requête. La Commission ne procédera pas par voie d'audience écrite si une partie présente à la Commission des raisons justifiant de tenir une audience orale.

Vous devez déposer deux exemplaires imprimés et une copie électronique de votre demande d'intervention auprès de la Commission. Si vous avez déjà un identificateur d'utilisateur, veuillez présenter la copie électronique de votre demande d'intervention dans le portail Web de la CEO : www.errr.oeb.gov.on.ca. Si vous n'avez pas d'identificateur d'utilisateur, veuillez consulter la section Services de dépôt automatique dans le site Web de la CEO (www.oeb.gov.on.ca) et remplir une demande de mot de passe. Pour des renseignements sur la manière de déposer des documents et la règle d'affectation des noms, veuillez consulter les directives RESS dans la section e-Filing Services (en anglais seulement) du site Web. Si le portail Web de la Commission n'est pas disponible, vous pouvez soumettre la copie électronique de votre demande d'intervention par courriel à l'adresse indiquée ci-après. Ceux qui n'ont pas d'accès à l'Internet doivent présenter leur demande d'intervention électronique sur un CD ou une disquette au format PDF.

Ébauche de liste de questions

Les membres du personnel de la Commission ont préparé une ébauche de liste de questions qui peut être consultée sur le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) et le site Web de l'OEO (www.powerauthority.on.ca). Si vous désirez une copie papier de l'ébauche de la liste de questions, veuillez communiquer avec Michael Bell au 416 440-7688. Si vous demandez le statut d'intervenant, veuillez prendre connaissance de l'ébauche de liste de questions et faire parvenir vos

commentaires ou vos ajouts **avec votre lettre d'intervention**. Le requérant peut également présenter des commentaires ou des ajouts à l'ébauche de liste de questions au plus tard **17 jours** après que le présent avis de requête a été publié ou signifié. La Commission déterminera la liste de questions finales et seules ces questions seront examinées.

Comment nous joindre

Dans votre réponse au présent avis, veuillez indiquer le numéro de dossier EB-2009-0377 dans la ligne « objet » de votre courriel ou dans l'en-tête de votre lettre. Il est également important d'indiquer votre nom, votre adresse postale, votre numéro de téléphone et, le cas échéant, votre adresse électronique ainsi que votre numéro de télécopieur. Toutes les communications doivent être adressées à la secrétaire de la Commission à l'adresse indiquée plus bas, et doivent être reçues au plus tard à 16 h 45 le jour exigé.

Vous voulez de plus amples renseignements?

Vous pouvez obtenir davantage de renseignements sur la manière de participer en visitant le site Web de la Commission (www.oeb.gov.on.ca) ou en appelant notre Centre des relations avec les consommateurs au 1 877 632-2727.

IMPORTANT

SI VOUS NE DEMANDEZ PAS DE PARTICIPER CONFORMÉMENT AUX TERMES DU PRÉSENT AVIS, LA COMMISSION PEUT PROCÉDER EN VOTRE ABSENCE ET VOUS NE RECEVREZ AUCUN AUTRE AVIS CONCERNANT CETTE INSTANCE.

ADRESSES (pour consulter la demande de l'OEO)

Commission de l'énergie de l'Ontario
2300, rue Yonge, 27^e étage
Toronto (Ontario) M4P 1E4

À l'attention de :

M^{me} Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission

Tél. : 1 888 632-6273 (sans frais)

Télec. : 416 440-7656

Courriel : BoardSec@oeb.gov.on.ca

Office de l'électricité de l'Ontario
120, rue Adelaide Ouest, bureau 1600
Toronto (Ontario) M5H 1T1

À l'attention de :

M^{me} Miriam Heinz
Coordonnatrice, Réglementation

Tél. : 416 969-6045

Télec. : 416 967-1947

Courriel :

miriam.heinz@powerauthority.on.ca

Conseiller juridique de l'OEO

Aird & Berlis LLP
Brookfield Place , bureau 1800
181, rue Bay
Toronto (Ontario) M5J 2T9

À l'attention de :

M. Fred Cass

Tél. : 416 865-7742

Télec. : 416 863-1515

Courriel : fcass@airdberlis.com

Fait à Toronto le 27 novembre 2009.

COMMISSION DE L'ÉNERGIE DE L'ONTARIO

Original signé par

Kirsten Walli
Secrétaire de la Commission